

Procédure de dépôt des projets Erasmus + pour le Consortium Scol DDEC29 et informations complémentaires

- Les fiches projets de demande de mobilité dans le cadre du Consortium Erasmus+ Scol DDEC29 sont disponibles en téléchargement [sur la page dédiée du site de la DDEC](#)
 - o **La fiche projet établissement** inscrit les fiches projets mobilités dans le cadre global du projet d'Ouverture à l'Europe et à l'International de l'établissement.
 - o **Les fiches mobilités** (personnels/élèves) sont à compléter pour déclencher la demande de financement des mobilités.
- Les fiches sont à compléter sous format numérique en établissement, avec le soutien de l'Enseignant Référent à l'Action Européenne et Internationale (ERAEI) et les projets doivent recevoir l'accord du chef d'établissement.
- Lorsque la fiche projet a reçu l'accord du chef d'établissement, elle est à envoyer à : ddec29.erasmus@e-c.bzh au minimum 6 semaines avant la date du départ prévu.
- Une réponse de la part du groupe coordinateur du Consortium parviendra sous 7 jours ouvrés avec le déblocage de 80% de la subvention pour la mobilité auprès de l'établissement et l'envoi du kit de mobilité ; pour pouvoir bénéficier du montant total de la subvention, les renseignements fournis doivent être précis et vérifiés.
- L'ensemble des éléments justificatifs de la mobilité, rassemblés dans un dossier, seront conservés en établissement pour la durée du Consortium. Certains documents (kit mobilité, contrat pédagogique, émargement, carte d'embarquement) seront à envoyer également à l'adresse ddec29.erasmus@e-c.bzh en respectant les délais précisés. Ils doivent donc être précieusement conservés par chaque professionnel bénéficiant d'une mobilité.

Points de vigilance :

- La subvention accordée dépend du pays de destination (voir tableau de financement accordé au Consortium Scol DDEC29 ci-dessous) et n'a pas vocation à couvrir l'ensemble des frais. Pour une mobilité d'élèves, une participation financière, même modique, sera demandée aux familles de façon forfaitaire et établie par chaque établissement.

- La somme versée à l'établissement après validation de la demande représente 80% du montant accordée, les 20% restant seront versés à la fin du projet, en novembre 2022 en fonction de l'évaluation de l'atteinte des objectifs fixés dans le Consortium par l'Agence nationale.
- La somme forfaitaire prend en compte 1 journée de voyage, il faut donc prévoir d'arriver un jour ouvré ou la veille d'un jour ouvré (pas le samedi) afin de pouvoir faire signer le document demandé attestant la présence dans l'institut de formation ou d'accueil.
- L'actualité des pays partenaires est à suivre par l'établissement concernant les protocoles sanitaires appliqués dans le cadre de la COVID19. Les surcoûts liés aux tests demandés ne pourront pas être pris en charge par la subvention. Il est nécessaire de porter attention aux clauses des contrats d'assurance afin de prévoir le rapatriement des personnels et des groupes d'élèves en situation de confinement.
- Pour ce qui concerne le cadre réglementaire : la validation du chef d'établissement est nécessaire pour valider le déplacement à l'étranger. Une déclaration sera à saisir sur Ariane selon la procédure habituelle pour informer l'académie, doublée d'une information à l'IEN de circonscription pour les écoles. Dans le cas d'une mobilité avec seulement un groupe d'élève, les aménagements prévus pour le groupe restant en classe seront à transmettre avec le dossier pédagogique.
- Les mobilités des personnels n'ouvrent pas de droit au remplacement ; l'équipe de coordination du consortium invite donc les personnels à se déplacer sur le temps des vacances, sauf arrangement particulier, en interne ou par exemple avec un enseignant d'un pays européen, lui-même en mobilité.

TAUX APPLICABLES POUR LES CONTRIBUTIONS UNITAIRES

Action Clé 1- Mobilité des individus pour le secteur de l'Enseignement scolaire (SE) – Mobilité des élèves et du personnel – Appel à propositions 2021

1. Frais de voyage

Distances	Moyen de transport standard	Moyen de transport écoresponsable
Entre 0 et 99 Km	23 € par participant	
Entre 100 et 499 Km	180 € par participant	210 € par participant
Entre 500 et 1999 Km	275 € par participant	320 € par participant
Entre 2000 et 2999 Km	360 € par participant	410 € par participant
Entre 3000 et 3999 Km	530 € par participant	610 € par participant
Entre 4000 et 7999 Km	820 € par participant	
8000 Km ou plus	1500 € par participant	

Nota Bene : le calcul des distances s'entend au sens de la distance à vol d'oiseau entre ville de départ (A) et ville d'arrivée (B) des mobilités. **Seul l'aller est pris en compte** dans le calcul de la distance. **Néanmoins, le montant affiché tient compte de l'aller et du retour.**

Le calculateur de distance fourni par la Commission européenne est celui que vous devez utiliser pour définir la tranche kilométrique applicable :

<https://erasmus-plus.ec.europa.eu/fr/node/2626>

2. Contribution aux frais de séjour

	Pays de destination	Mobilité du personnel – taux journalier	Mobilité des élèves – taux journalier
Groupe 1	Danemark, Finlande, Irlande, Islande, Liechtenstein, Luxembourg, Norvège, Suède.	119 €	43 €
Groupe 2	Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Espagne, Grèce, Italie, France, Malte, Pays-Bas, Portugal.	106 €	37 €
Groupe 3	Bulgarie, Croatie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Macédoine du Nord, Pologne, République Tchèque, Roumanie, Serbie, Slovénie, Slovaquie, Turquie.	92 €	32 €

Nota Bene : le montant par jour est calculé comme suit :

- Jusqu'au 14^{ème} jour d'activité : le montant indiqué dans le tableau ci-dessous par jour et par participant ;
- A partir du 15^{ème} jour d'activité : 70% du montant indiqué dans le tableau ci-dessous par jour et par participant.

Les mêmes taux s'appliquent aux accompagnateurs.

4. Frais d'inscription

Taux appliqué : 80 € par jour par participant et 800 € maximum par personnel participant au projet.

5. Soutien à l'inclusion pour les organismes

Taux appliqué : 100 € par participant pour les coûts liés à l'organisation d'activités de mobilité pour les participants ayant moins d'opportunités.

6. Visites préparatoires

Taux appliqué : 575 € par participant, avec un maximum de trois participants par visite.